

2-3 L'ORIENTATION ACTIVE ACCOMPAGNEE EN DIRECTION DES ELEVES DE SEGPA	
<b>Public cible</b>	Elèves de SEGPA
<b>Philosophie générale</b>	Proposer à chaque élève relevant de ces publics, un parcours d'orientation et d'accès à la qualification, sous forme d'immersion en formation de CAP, leur permettre d'enrichir leurs représentations, de se projeter dans l'avenir et de s'engager dans une qualification réussie. Créer une alliance pédagogique entre l'équipe de SEGPA et de LP pour surmonter les difficultés de ces élèves. Diversifier l'orientation dans un but de mixité d'origine des élèves suivant les formations de CAP.
<b>Niveau de formation visé</b>	Le niveau CAP exclusivement.
<b>Définition du parcours</b>	<b>Parcours itératif et pédagogique</b> permettant à l'élève de s'assurer de la pertinence de son projet. Ce parcours est à différencier nettement du « mini stage », possible pour tout élève de 3 <sup>ème</sup> . Il doit ainsi comporter plusieurs périodes (sur 2 jours), au cours desquelles l'élève découvre toutes les facettes d'un établissement de formation : enseignement général, ateliers professionnels, formation en entreprise, vie scolaire.
<b>Clefs de réussite</b>	Responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la liaison collège – lycée / CFA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Responsabilité des établissements d'origine</b> dans la mise en place des parcours d'O2A pour chacun des élèves concernés tout en veillant à leur diversité : préparation en amont du stage, prise en charge du suivi individualisé de ces parcours, réalisation de leur évaluation avec les établissements d'accueil.</li> <li>- <b><u>Le parcours doit comporter obligatoirement une période d'immersion en lycée professionnel.</u></b></li> <li>- Dans leur calendrier d'accueil d'élèves de 3<sup>ème</sup> stagiaires, <b>les lycées professionnels accordent une priorité aux élèves éligibles à l'O2A</b>, sur des temps d'accueil et d'immersion conséquents. A l'issue du stage, l'établissement d'accueil fait connaître à l'établissement d'origine et à l'élève un avis sur l'adéquation des formations envisagées au profil de l'élève (cf dossier support).</li> <li>- <b>Responsabilité du réseau</b> notamment dans le cadre du réseau « FOQUALE » comme instance de dialogue et d'animation du dispositif.</li> </ul>
<b>Calendrier opérationnel</b>	<p><u>Au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation par l'établissement d'origine aux élèves et à leur famille de la démarche d'O2A et du dossier d'accompagnement ;</li> </ul> <p>Dimensionnement et planification à l'échelle du réseau de l'accueil des élèves bénéficiaires de l'O2A dans le réseau local des établissements proposant des formations professionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil des élèves pour les stages d'O2A dans les lycées partenaires du réseau local, selon le planning préalablement établi ;</li> </ul> <p>Organisation par les collèges d'origine pour leurs élèves relevant de l'O2A, d'entretiens concertés d'orientation : élève/famille – professeur principal ou représentant de l'établissement – Psy EN. L'objet de l'entretien est l'élaboration des vœux provisoires de l'élève (cf page 3 du dossier d'accompagnement) en fonction, notamment, du parcours d'O2A effectué par l'élève</p> <p>Emission par le conseil de classe d'un avis circonstancié sur ces vœux.</p> <p><u>Au 3<sup>ème</sup> trimestre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite au conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre, préconisation possible par l'établissement d'origine de nouvelles périodes de stages pour affiner le projet de l'élève et lui permettre d'élargir ses choix de formation ;</li> <li>- Organisation d'un entretien concerté bilan avant le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre et avant le renseignement par la famille des vœux définitifs sur le dossier ;</li> <li>- Commission de régulation territoriale sous responsabilité de l'IA-DASEN pour évaluation des parcours et valorisation éventuelle dans le cadre de l'affectation</li> </ul>
<b>Accueil et suivi des élèves ayant bénéficié de l'O2A</b>	Afin de favoriser leur bonne adaptation à la voie professionnelle, améliorer leur réussite et prévenir le décrochage, l'ensemble des élèves ayant bénéficié d'un parcours d'orientation active accompagnée fera l'objet d'un accueil spécifique renforcé dès l'inscription dans l'établissement, visant à leur donner toutes les clés d'une bonne intégration dans le lycée : <b>le réseau FOQUALE pourra à cet effet organiser un suivi et un bilan de ces affectations.</b> Ces mêmes élèves devraient bénéficier, autant que de besoin, d'un accompagnement personnalisé dès la rentrée de septembre.